



Direction générale
Jean-Jacques Combes
Les Plainchis
CH - 2208 Les Hauts-Geneveys
Tél. 032 854 22 22
Fax. 032 854 24 24
Natel. 078 759 82 78
Jean-Jacques.Combes@ne.ch

Les Hauts-Geneveys, le 8 avril 2008 /JJC

Enquête sur les besoins des aidants de personnes mentalement handicapées vivant à domicile

Analyse des résultats fournis par le rapport de la HE-Arc mandaté par INSIEME-NE et la Fondation Les Perce-Neige

INTRODUCTION

Ce document présente l'analyse des résultats de l'étude réalisée par la Haute Ecole de santé ARC. Il dégage les lignes de force en présentant les prestations qu'il sera indispensable de développer pour répondre aux besoins recensés.

Aux yeux de la population interrogée, l'institution n'est pas le lieu où l'on rêve d'aller parce que l'on est persuadé qu'il y fait bon vivre. L'institution demeure semble-t-il un pis-aller aux yeux des aidants naturels qui hébergent à leur domicile une personne handicapée mineure ou majeure. Mais il reste à ce jour très difficile d'assumer une personne handicapée mentale à la maison, tous les jours de la vie, 24 heures sur 24.

Les populations interrogées par le questionnaire sont :

- les parents de mineurs âgés de 12 à 18 ans, bénéficiant de prestations de la part du Secteur Enfance & Adolescence de la Fondation Les Perce-Neige,
- les parents des externes fréquentant le Secteur des Ateliers
- des membres d'INSIEME dont les enfants (mineurs ou adultes) ne font pas partie de ces deux catégories et ne sont pas internes (par libre choix ou par obligation).

Le taux de participation à ce sondage est suffisant pour dégager les lignes directrices qu'il est nécessaire de prendre en compte pour qualifier les besoins de la population concernée au niveau du Canton de Neuchâtel.

Nb : le terme d'aidant est utilisé ci-après de façon générique. Il recouvre différents statuts de personnes, généralement les parents, qui assument la prise en charge ou l'accompagnement de la personne handicapée mentale.

Voir la liste des définitions en fin de document !

OBJECTIF DE CETTE PRESENTATION

Il s'agit de présenter un inventaire des besoins exprimés, en grande partie liés à l'hébergement à domicile. Le Canton devra se déterminer sur les orientations générales qu'il sera susceptible d'approuver. Il envisagera les mandats qui pourront être confiés à la Fondation Les Perce-Neige et/ou à d'autres organismes.

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Assumer seul son enfant handicapé mineur ou adulte à domicile relève de l'exception. L'aide est indispensable. A défaut d'une aide professionnelle à domicile, pour le moment encore impossible ou tout du moins non organisée, ce sont les proches qui s'y collent. Au-delà de l'aidant naturel principal, ce sont 53% des conjoints et 29% des autres membres de la famille qui occupent une partie de leur temps libre à assumer la prise en charge de la personne handicapée mentale. Seules 3% des situations bénéficient d'une aide professionnelle à domicile !

Il suffit de transposer cette problématique dans un autre domaine pour s'apercevoir de l'écart qui existe encore dans le traitement de différents besoins sociaux. Les soins aux domiciles des personnes âgées par exemple, dépassent probablement très largement ce taux de 3% !

Les résultats de l'étude montrent que les familles sont plus actives, plus soutenantes en milieu rural. Ceci n'est guère étonnant car l'on sait que la structure familiale se délite en milieu urbain et que l'environnement y est moins propice à l'aide naturelle.

Il est impressionnant d'apprendre que dans 24% des situations, un seul aidant naturel travaille bénévolement à tenter de répondre à tous les besoins de la personne handicapée mentale au moins dans la sphère privée. La suite de l'étude montre que cela n'est pas viable et que de nombreuses aides sont demandées très fortement. On mesure bien la fragilité de ces situations dans lesquelles, une seule personne confrontée à divers aléas tels que la maladie, le vieillissement, etc. ne pourra prétendre à poursuivre cette prise en charge de façon autonome. Près du quart des situations révèle cette fragilité. Quoique l'on ne puisse remettre en cause la volonté de ces personnes de répondre aux besoins de leurs enfants mineurs ou adultes, on prend conscience de l'intérêt de soutenir ces personnes grâce à des aides appropriées. L'objectif vise à offrir des aides garantissant le libre choix d'un placement en institution ou de tout autre projet de vie, en évitant que la lourdeur d'une situation devienne trop contraignante.

Dans la grande majorité des situations et indépendamment du nombre d'aidants, il apparaît que la lourdeur de ces situations nécessite que le ou les aidants puissent bénéficier de quelques ballons d'oxygène, leur permettant de vivre un tant soit peu pour eux-mêmes, de souffler, de sortir d'un quotidien trop pesant. Un taux impressionnant de 70% des aidants demandent à pouvoir bénéficier de temps pour développer des loisirs autonomes. Entendez par là : sans la personne handicapée mentale qui dépend d'eux. La culture des loisirs et du temps libre explique peut-être le fait que 74% des aidants de mineurs handicapés demandent à pouvoir disposer de plus de loisirs personnels et de temps libre, alors que ce taux descend respectivement à 69 et 66% pour les aidants d'adultes. D'autres hypothèses de compréhension sont liées par exemple, à l'augmentation du nombre de familles monoparentales, justifiant d'autant plus ce besoin ; ou encore au fait que les enfants nécessitent une plus grande attention au quotidien.

Plus impressionnant encore, ce sont 72% des aidants qui appellent à l'aide pour pouvoir passer des vacances dont le temps et le contenu leur appartiennent, sans avoir à assumer comme sur le restant de l'année, la charge de leur enfant handicapé ! Plus l'âge de la personne handicapée augmente, plus ce besoin se fait ressentir, passant de 68% pour les aidants de mineurs, à 79% pour les aidants d'adultes. Ce sont vraiment des conditions essentielles pour permettre aux aidants de se ressourcer.

I). L'intérêt de l'hébergement à domicile des personnes handicapées mentales est confirmé

a. L'intérêt pour l'hébergement à domicile en lieu et place du placement en hébergement institutionnel

La possibilité de maintenir un hébergement à domicile est considérée comme « très importante » à « assez importante » par la majorité des aidants sondés. Soit ceux qui hébergent une personne handicapée mentale à domicile. Total : 87%.

Il s'agit donc de soutenir cette demande qui est une alternative intéressante à l'accueil en hébergement, tant au niveau social qu'au niveau financier.

b. L'accompagnement diurne souhaité, en complément de l'hébergement à domicile

De façon à pouvoir assumer au quotidien son enfant adulte à domicile, les parents sont amenés à devoir confier leur enfant adulte handicapé mental en journée. Actuellement pour ces « externes », seules les intégrations socioprofessionnelles en ateliers sont possibles. Elles sont satisfaisantes pour 75% des aidants. Mais aucun autre choix n'est actuellement disponible. Si l'on peut considérer que le travail est un moyen intéressant pour permettre à la personne handicapée ou non, de se développer et d'acquérir un certain art de vivre, ce n'est certainement pas le seul vecteur. Or, c'est bien le seul qui est proposé par les institutions neuchâteloises.

Les résultats du sondage montrent que la solution d'un Centre de jour offrant des activités non professionnelles est demandée par 61% des aidants. Ceci montre que cette solution n'est pas considérée par les aidants comme devant être opposée à la solution de l'intégration socioprofessionnelle en ateliers, mais bien comme complémentaire et alternative.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête montrent que les plages horaires de prise en charge en ateliers sont insuffisamment compatibles avec les disponibilités horaires des aidants, puisqu'ils sont 57% à demander une solution d'accueil avant et après les horaires d'ouverture des ateliers.

La demande de création d'un Centre de jour s'exprime massivement, afin d'offrir une prise en charge en journée pour des activités non professionnelles (activités de type loisirs, développement de la personnalité, culture, sports, etc.).

II). La nécessité de prestations au domicile permettant de concrétiser ce choix est confirmée

Pour pouvoir garantir l'alternative de l'hébergement à domicile, il est nécessaire d'aménager des prestations d'ailleurs moins coûteuses en regard de l'accueil en hébergement et de les compléter par de nouvelles prestations.

a. Le besoin de prestations d'ordre « ménager »

De façon prosaïque, mais ô combien nécessaire, les tâches ménagères sont difficiles à assumer par les aidants naturels, en plus de la prise en charge de la personne handicapée. C'est le tiers des aidants qui réclament de l'aide dans ce domaine. Plus le handicap est lourd, plus l'aide est demandée :

- Handicap léger : 31% de demandes
- Handicap moyen : 39% de demandes
- Handicap lourd : 43% de demandes

De la même façon, plus les personnes en situation de handicap avancent en âge (leurs parents donc aussi), plus les besoins s'affirment (1^{er} pourcentage : aidants de mineurs, 2^{ème} pourcentage : aidants de majeurs) :

- Aide pour effectuer le ménage : de 38% à 41%
- Aide pour les achats : de 12% à 39%
- Aide pour la préparation des repas : de 16% à 39%

L'on s'aperçoit que pour faciliter l'hébergement à domicile, ces prestations d'ordre « ménager » sont assez peu nombreuses et faciles à organiser avec le concours d'un organisme spécialisé dans ce domaine (tel que NOMAD).

b. Le besoin de prestations en termes de « prise en charge éducative »

Un autre enseignement tiré des résultats de cette enquête, concerne l'acuité avec laquelle les aidants naturels sont conscients qu'ils ne sont pas en mesure de répondre à tous les besoins de leur parent handicapé. Par exemple, en matière d'affectivité et de sexualité, 67% des aidants réclament de l'aide, des conseils, du soutien professionnel. Ce taux monte d'ailleurs à 72% dans les situations de handicap moyen. Tout naturellement, ce taux est de 79% chez les aidants de mineurs, puis il est ramené à 60% pour les aidants d'adultes. La panoplie des interventions et aides diverses offerte aux enfants ordinaires, est moins disponible pour les personnes handicapées mentales. Les expérimentations naturelles, faites par les personnes ordinaires, ne le sont pas spontanément par les personnes handicapées mentales, ou en tout cas moins facilement. Souvent, les parents sont démunis face aux besoins et pulsions exprimés de façon naturelle par les personnes handicapées mentales. Le décodage, la compréhension de ces besoins, ainsi que les conseils, le soutien dans ce domaine, pourraient être complétés par des spécialistes professionnels. Les parents le sentent bien.

En matière de développement de l'autonomie de la personne en situation de handicap, la conscience parentale de la nécessité d'une aide professionnelle atteint le taux de 80% ! Tant les parents assument le maintien de leur enfant mineur ou majeur dans le giron familial protecteur, tant ils ont également conscience qu'il est nécessaire de donner à leur enfant les moyens d'en sortir, ou tout du moins de pouvoir vivre, ne serait-ce que momentanément ou ponctuellement à l'extérieur de ce cocon. Les parents de personnes handicapées mentales de moins de 18 ans sont 89% à demander de l'aide. Pour les personnes adultes, le taux « tombe » à 78%, ce qui reste encore très élevé.

Par rapport aux situations de handicap mental léger, celles relevant de niveaux de handicaps allant de moyen à lourd réclament davantage cette aide (87% à 93%) !

Les familles et aidants se montrent très préoccupés par les réponses offertes aux besoins socio-éducatifs et socioprofessionnels des personnes handicapées. Les proportions très importantes suivantes sont atteintes (réponses « très important » et « assez important » additionnées) :

- Offrir une formation adaptée : 95%
- Offrir un temps de travail adapté : 95%
- Permettre le développement de liens sociaux : 96%
- Offrir diverses activités dans une structure organisée : 92%
- Permettre un épanouissement sur les plans affectifs et sexuels : 92%
- Parfaire l'accompagnement psychologique : 78%
- Offrir un soutien spirituel : 69%
- Permettre une activité sportive : 83%
- Permettre d'améliorer la mobilité : 76%
- Offrir des soins physiques : 53%

Ces taux extrêmement importants montrent combien les aidants naturels insistent pour souligner les besoins de leurs enfants et pupilles et demandent avec force des réponses adéquates.

Les soutiens et accompagnements éducatifs mentionnés ici doivent faire l'objet d'un développement de prestations sur la base du professionnalisme développé par la Fondation Les Perce-Neige.

c. Les besoins dans le domaine des soins

32% des aidants en moyenne, demandent une aide dans ce domaine. Sans surprise, plus le handicap mental est lourd, plus l'aide pour les soins physiques est demandée (jusqu'à 50% de demandes d'aide).

Une fois encore, on peut imaginer qu'un organisme spécialisé dans les soins à domicile soit bien placé pour fournir ces prestations.

d. Les autres besoins

Il existe des demandes d'aide, dans presque la moitié des situations, pour la prise en charge des autres enfants non handicapés vivant dans la même famille. Cette demande diminue au fur et à mesure que la famille et ses enfants prennent de l'âge. Lorsque l'enfant handicapé est mineur, la demande est de 47%. Lorsqu'il a atteint ou dépassé 18 ans, la demande chute à 19%.

Parallèlement, les demandes d'aide formulées par les aidants dans le domaine des déplacements, atteint la proportion de 54% en moyenne. On imagine les difficultés rencontrées pour que plus de la moitié des aidants soit demandeurs dans ce domaine. Sans surprise, ce sont les handicaps moyens à lourds qui requièrent le plus d'aide dans les déplacements, à hauteur d'une proportion importante de 62%.

Par ailleurs,

- 57% des aidants demandent de l'aide pour la gestion administrative et juridique.
- 49% en moyenne, demandent un soutien psychologique personnel.

Le soutien psychologique à l'intention des aidants est naturellement plus demandé par les aidants de mineurs, qui doivent se confronter aux difficultés que rencontrent leurs enfants dans le développement de leur vie et l'entrée dans la vie active. Ce sont donc 64% qui auraient besoin d'aide. Plus tard, les personnes en situation de handicap ayant atteint l'âge adulte, leur handicap est sans doute mieux accepté par les parents, ce besoin est ramené à 42% des situations. Il reste néanmoins prégnant.

Recevoir une aide financière sous la forme de rente AI, Allocation pour impotents et Prestations complémentaires, est importante aux yeux de 95% des familles.

Pour pouvoir assumer leur enfant à domicile, les parents ont impérativement besoin de pouvoir se dégager du temps libre et souffler à travers des loisirs (71%) ou pour les vacances (72%)

La diversité des besoins exprimés ci-dessus nécessite une diversité de réponses. On peut imaginer que des organismes spécialisés tel qu'INSIEME ou PRO INFIRMIS soient bien placés pour répondre aux besoins en matière de gestion administrative et juridique, tout comme dans les conseils au sujet des aides financières ou du soutien psychologique.

Par contre, les demandes concernant les possibilités de dégager du temps pour vivre des loisirs et des vacances concernent des prestations qui pourraient être élaborées par la Fondation Les Perce-Neige.

III). Les besoins en matière d'accompagnement diurne nécessitent un assouplissement des fonctionnements institutionnels

Pour revenir à l'organisation temporelle, les aidants demandent des assouplissements dans l'organisation des institutions. Par exemple, au niveau des vacances, 54% des aidants demandent que leur pupille puisse prendre des vacances en dehors des périodes « officielles » de vacances des ateliers (les traditionnelles vacances horlogères). En isolant les aidants de personnes adultes, le taux grimpe à 67% !

Le temps partiel annualisé est même demandé à hauteur de 57% des aidants. Là encore, en isolant les votes des aidants de personnes adultes, la demande ascende à plus de 69% !

De plus, comme on l'a vu plus haut, il est demandé que les horaires de prise en charge débordent avant et après les horaires d'ouverture des ateliers.

La Fondation Les Perce-Neige doit assouplir ses fonctionnements institutionnels pour mieux coller à la réalité des besoins.

Le Secteur des Ateliers doit modifier la palette de ses prestations en diminuant ses activités actuelles en faveur de la création d'un Centre de jour.

IV). Les besoins décrits en matière d'hébergement demandent un élargissement qualitatif de l'offre et un assouplissement de l'offre actuelle

En ce qui concerne les solutions d'hébergement permettant de concilier vie professionnelle des aidants avec la prise en charge des personnes mentalement handicapées, les familles sondées, qui sont celles rappelons-le, qui ont actuellement choisi de garder leur enfant à la maison ou dû le faire, demandent de l'aide à domicile à hauteur de plus de 57%. Mais elles ont besoin de pouvoir compter sur d'autres solutions de prise en charge éducative en hébergement pour le cas où elles ne seraient plus en mesure de faire face aux besoins de leur enfant mineur ou adulte. Ainsi, elles privilégient à hauteur de :

- 46% la possibilité d'un hébergement à temps partiel
- 72% la possibilité d'une solution de vie en appartement protégé

Quand ils centrent leur réflexion sur le projet de vie idéal pour leur pupille, les aidants préfèrent à 88% la solution de l'appartement protégé. 61% rêvent d'un habitat autonome et 62% d'un foyer urbain ou villageois. Enfin 53% préfèrent l'institution en milieu protégé.

Très vraisemblablement, la solution idéalisée d'une vie complètement autonome ou en appartement protégé ne sera accessible qu'à une minorité. Non par difficulté d'offrir structurellement cette option, mais bien plutôt au niveau du degré d'autonomie et d'indépendance que les personnes en situation de handicap seront en mesure d'atteindre.

Mais 74% des aidants reconnaissent la nécessité d'un accompagnement socio-éducatif.

Concernant le besoin d'un accueil en institution, en cas d'urgence éventuelle, 53% des aidants de personnes mineurs le réclament. Les aidants de personnes âgées de 18 ans ou plus, sont 90% à réclamer cette garantie !

Même s'il est probable que les familles expriment des projets de vie nécessitant des compétences supérieures de la part de leurs enfants, la demande de solutions d'hébergement favorise les solutions implantées en milieu urbain ou villageois et valorise moins les solutions institutionnelles. Néanmoins, des solutions d'accueil doivent impérativement être disponibles si besoin.

V). D'autres besoins sont formulés de façon très importante

Comme on pouvait s'y attendre, les aidants estiment indispensable à plus de 96%, l'aide financière dont ils bénéficient, via la rente AI, les prestations complémentaires et les éventuelles allocations pour impotence touchées par leur pupille.

Compliquées semblent être aux yeux des aidants, les méandres administratifs et juridiques. Ce sont 57% d'entre eux qui – malgré les informations avisées d'associations de parents et d'autres associations spécialisées – réclament encore du soutien sous la forme de conseils. Tout naturellement, cette aide est requise par 69% des aidants de mineurs, puis redescend en ce qui concerne les aidants d'adultes, tout en restant au plancher de 53%.

Le besoin de conseils pour l'adaptation du logement s'affiche à hauteur de 45% des situations dans lesquelles la personne handicapée est mineure. Quand celle-ci devient adulte, avec le temps, les aidants ont trouvé les solutions adéquates et le besoin chute à 14%.

Par contre, les conseils en alimentation restent stables, passant de 38% à 34% avec le temps. On peut supposer que les problèmes de santé venant avec l'âge de la personne handicapée, de nouveaux problèmes d'alimentation se présentent.

Dans ce domaine encore, ce sont plutôt des organismes spécialisés tels qu'INSIEME et PRO INFIRMIS qui sont susceptibles de développer leur offre de façon à répondre davantage à ces besoins exprimés massivement.

EN RESUME :

1). La demande de disposer de moyens permettant aux familles d'envisager ou de prolonger l'hébergement à domicile est confirmée.

En ce qui concerne les projets de vie, les réponses sont les suivantes (en additionnant les réponses « très important » avec « assez important ») :

- Rester à domicile le plus longtemps possible : 88%
- Offrir un accompagnement socio-éducatif à domicile : 75%

Très majoritairement, les aidants ayant fait le choix de garder la personne handicapée mentale mineure ou adulte à domicile souhaitent maintenir leur décision dans le temps et obtenir des soutiens pour pouvoir l'assurer. **Ce que nous supputons au lancement de cette étude est donc démontré.**

2). Conditions cadres permettant aux familles d'envisager ou de prolonger l'hébergement à domicile.

Il s'agit de mesures concernant ;

Des garanties d'accueil institutionnel :

- En urgence si nécessaire, pour pallier aux difficultés rencontrées ponctuellement par le ou les aidants. 75% le demandent (la proportion de demande passe de 53% pour les aidants ayant un pupille jusqu'à 17 ans, à près de 90% pour les aidants dont les pupilles ont passé 18 ans.
- Lorsque l'hébergement à domicile ne sera plus possible. 47% le demandent.

Des dispositions facilitant la vie personnelle et/ou professionnelle des aidants :

- Avoir des possibilités d'accueil hors cadre familial pendant les vacances : 62% le demandent.
- Avoir la garantie d'accueil institutionnel à temps partiel. 64% le demandent.
- Pouvoir bénéficier de prestations d'aide ou de décharge permettant aux aidants de développer des activités et de vivre des vacances en dehors de la personne handicapée : 71% le demandent.
- Pouvoir recourir à un centre de jour pour des activités non professionnelles et permettant l'accueil des ouvriers des ateliers avant et après leur activité professionnelle : 60% le demandent.

Des dispositions permettant aux aidants de gérer plus librement et plus facilement leurs vacances avec leurs pupilles :

- Possibilité pour les personnes handicapées en atelier de bénéficier d'un horaire à temps partiel annualisé. 57 % le demandent.
- Possibilité pour les personnes handicapées en atelier de prendre des vacances en dehors de celles fixées par les ateliers. 54% le demandent

Des prestations d'accompagnement permettant de :

- Bénéficier d'un soutien éducatif à domicile pour la personne handicapée : 74% le demandent
- Bénéficier d'une aide ponctuelle : 56% le demandent.
- Bénéficier d'une aide à domicile portant sur des domaines « ménagers » : plus du tiers le demandent.
- Bénéficier de soins physiques à domicile de façon ponctuelle ou régulière pour la personne handicapée : 50% le demandent.
- Bénéficier de conseils dans de nombreux domaines (administratif, légal, financier et information sur les prestations existantes) : 80% le demandent.

3). Les offres de prestations des institutions doivent être diversifiées et faire preuve d'une plus grande souplesse qu'à ce jour

Les offres d'hébergement doivent être plus diversifiées qu'elles ne le sont pour le moment. En particulier, la création d'appartements protégés est demandée, ainsi que l'augmentation des prestations d'hébergement (sous toutes formes) en milieu urbain.

Après le maintien à domicile les autres options obtiennent les scores suivants :

- Vivre en appartement protégé : 68%
- Vivre en foyer urbain ou villageois : 62%
- Accéder à un habitat autonome : 61%
- Vivre en institution : 53%

Comme on le constate ici, les aidants souhaitent les projets de vie les plus autonomes pour la personne handicapée. Ceux qui ont fait le choix de garder la personne handicapée à la maison placent en dernier choix un éventuel placement en institution.

Dans tous les cas, la possibilité d'un accueil partiel et / ou en urgence doit pouvoir être garantie. Insistons sur l'importance de cette garantie, seule à même d'inciter les aidants à faire le choix d'un maintien ou d'une prolongation de l'hébergement à domicile.

Rappelons aussi les demandes déjà mentionnées dans les conditions cadres qui impliquent une diversification des prestations des institutions :

- Avoir la possibilité de recourir à un centre de jour pour des activités non professionnelles et permettant l'accueil des ouvriers des ateliers avant et après leur activité professionnelle
- Pouvoir bénéficier d'un horaire à temps partiel annualisé dans les ateliers.
- Etre libre de prendre des vacances en dehors de celles fixées par les ateliers.

4). Maîtrise des coûts ?

La mise en œuvre des prestations ou leur diversification n'a pas pour objectif de permettre de réaliser des économies par rapport aux coûts actuels des prestations dont bénéficient les personnes handicapées.

Elle permettrait certainement de maîtriser l'évolution des coûts

Cette dernière sera inévitablement influencée par l'évolution démographique, due notamment à l'espérance de vie, qui induira une augmentation des besoins en hébergement.

La diversification des prestations des institutions ne devrait pas susciter une augmentation des coûts.

Nombre des nouvelles prestations demandées n'entraînent aucun surcoût. D'autres, comme les aides à domicile, peuvent être considérées comme un investissement permettant d'éviter le coût très important d'un accueil institutionnel en hébergement, en permettant de retarder ce dernier.

L'accueil avant et après les ateliers peut lui aussi éviter les placements en hébergement en coordonnant mieux les horaires des aidants avec ceux des ateliers.

Ces prestations sont à considérer comme un investissement permettant la maîtrise des coûts.

La facilitation de l'hébergement à domicile et sa prolongation permettent, comme les aides et soins à domicile en faveur des personnes âgées, d'assumer l'ensemble des besoins en hébergements de manière satisfaisante et de façon plus économique que par la création de nouvelles places en institution.

Actuellement la différence de coût, pour les collectivités publiques entre un hébergement à domicile et celui en institution est de plusieurs dizaines de milliers de francs par année et par personne.

L'accueil en institution, de l'ensemble des personnes mentalement handicapées majeures actuellement hébergées à domicile dans le canton, **induirait un coût supplémentaire annuel pour l'Etat que l'on peut estimer entre 4 à 5 millions.**

GLOSSAIRE

Aidants naturels	parents, qui assument la prise en charge ou l'accompagnement de la personne handicapée mentale
Accueil en institution	Prise en charge socio-éducative en milieu protégé
Foyer urbain ou villageois	Prise en charge socio-éducative en foyer intégré dans un milieu ordinaire
Appartement protégé	Accompagnement socio-éducatif léger
Habitat autonome	Forme de vie indépendante de tout soutien éducatif spécialisé
Hébergement à domicile	Maintien de la personne handicapée au domicile d'un parent
Prestations socio-éducatives	Accompagnement, soutien, conseils dans tous les domaines de la vie privée avec intégration sociale, avec ou sans solution d'hébergement Les prestations socio-éducatives offertes en institution recouvrent les prestations de soins physiques
Prestations de soins	Intervention active dans la gestion des soins au niveau physique (toilette, habillement, alimentation, mobilisation, etc.)
Prestations socioprofessionnelles	Evaluation, orientation, formation et intégration professionnelle, accompagnement social diurne en milieu professionnel
Prestations ménagères	Intervention active dans la gestion des activités ménagères (ménage, courses, préparation des repas, etc.)
Ateliers	Structure permettant l'intégration socio-professionnelle de personnes handicapées dans un environnement dédié à la production de services ou d'objets et bénéficiant d'une organisation professionnellement en partenariat avec l'économie
Centre de jour	Structure permettant l'intégration socio-éducative de personnes handicapées dans un environnement dédié à des activités de loisirs, de développement de la personnalité et d'intégration sociale via des activités non professionnelles
Temps partiel annualisé	Contrat basé sur un nombre annuel d'heures de travail, réparti à l'avance de façon différenciée d'une personne à l'autre et d'une période à l'autre
Répondant légal	Personne assumant la tutelle d'une personne « interdite » qui peut être un parent ou un tuteur professionnel ou non